

**Arrêté portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration
spécial départemental du Calvados**

L'inspectrice d'académie, directrice académique des services départementaux de l'Education nationale du Calvados (IA-DASEN),

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités-sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022;

Vu la désignation des membres représentants du personnel siégeant à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental par les organisations syndicales représentées au comité social d'administration spécial départemental,

ARRÊTE

Article 1er :

La formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental instituée auprès de la directrice académique des services départementaux de l'Education nationale du Calvados comprend, outre l'IA-DASEN ou son représentant, la secrétaire générale de la DSDEN ou son représentant.

Article 2 :

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental du Calvados les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

Au titre de la FSU :

- a) Représentants titulaires (5 membres) :
- Laurence DESMARETZ
 - Jean-Marie GRIGNON
 - Aude GAUTIER
 - Magali GOUJU
 - Dominique RECROSIO
- b) Représentants suppléants (5 membres) :
- Bertrand BUFFETTI

- Pierrick GAILLARD
- Magali LE MEUR
- Valérie LE BOULANGER
- Raphaëlle MOUNIER

Au titre du SGEN-CFDT :

- a) Représentant titulaire (1 membre) :
 - Claire GAUTIER
- b) Représentant suppléant (1 membre) :
 - Aurélie JARDIN

Au titre de l'UNSA :

- a) Représentants titulaires (2 membres) :
 - Maggy CLAUDE
 - Anne JACQUELINE
- b) Représentants suppléants (2 membres) :
 - Laurianne CHAPUT
 - Pascale SEGAUD-CASTEX

Au titre de SUD :

- a) Représentant titulaire (1 membre) :
 - Emilie JARNIER
- b) Représentant suppléant (1 membre) :
 - Patricia EVEN


Au titre de la CGT :

- a) Représentant titulaire (1 membre) :
 - Karine BLAT
- b) Représentant suppléant (1 membre) :
 - Sandy MENAGE

Article 3:

La secrétaire générale de la DSDEN est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein de la DSDEN et sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Hérouville Saint Clair,
Le 26/09/2024


Armelle FELLAHI